

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 31 (1890), p. 65-68

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1890__31__65_0

© Société de statistique de Paris, 1890, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 3. — MARS 1890.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1890.

SOMMAIRE. — Eloge funèbre de M. Andre Cochut et de M. Jacquème. — Note sur la statistique graphique, par M. Georges Mayr. — Les Syndicats agricoles, par M. François Bernard. Discussion : MM. Kergall, G. Martin, de Crisenoy, Duhamel, Robyns, Tisserand — La Table de mortalité de la Caisse nationale des retraites, par M. A. Fontaine

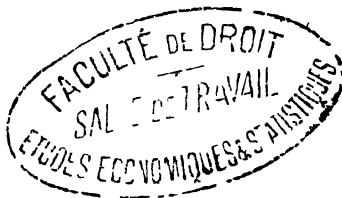
La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Oct. Keller.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs, j'avais à peine adressé quelques paroles d'adieu à notre regretté collègue, M. Ch. Gimel, que nous avons appris la mort du savant qui récemment encore présidait à nos travaux, j'ai nommé M. André Cochut. La Société s'est fait un devoir d'assister à ses obsèques et, appelé par elle à la représenter dans cette triste cérémonie, j'ai prononcé sur la tombe de notre vénéré collègue les paroles suivantes que je prends la liberté de vous rappeler :

« Messieurs, ai-je dit, la Société de statistique de Paris vient à son tour, par l'organe de celui de ses membres qui a l'honneur de la présider cette année, déposer le tribut de ses profonds regrets sur la tombe de son avant-dernier Président.

« Les nombreux travaux d'économie politique auxquels il s'était consacré avaient inspiré à M. Cochut le désir de coopérer au développement des études statistiques dont il ressentait toute l'importance et la haute utilité ; et il s'était fait recevoir, en 1882, membre de notre Société, où sa légitime réputation d'écrivain et de penseur l'avait depuis longtemps précédé. Quand, en 1888, les suffrages de ses collègues l'appelèrent à remplir les fonctions présidentielles, il oublia volontairement les exigences d'une santé que son grand âge avait rendue capricieuse, selon sa propre expression, pour payer de sa personne et se dévouer, de la façon la plus complète, aux intérêts de la Société de statistique.



« Lors du renouvellement du Bureau, le 16 janvier 1889, M. Paul Leroy-Beaulieu, son successeur, lui adressait, dans son discours d'installation, les paroles suivantes bien dignes d'être répétées aujourd'hui :

« J'adresse mes remerciements à M. Cochut. Ma maturité rend hommage à l'un des maîtres de ma jeunesse. Aux heures hésitantes qui suivent l'adolescence, je lisais les œuvres de M. Cochut, qui collaborait alors au *Temps*, où il produisait des articles très pensés, très nourris et très instructifs sur les questions ouvrières. J'ai lu aussi ses articles de la *Revue des Deux-Mondes* sur l'esclavage à Cuba, les prix, les monnaies, questions très variées qui ont conservé toute leur actualité. Je rends l'hommage qui lui est dû à l'un de ces hommes dont la vie a toujours été droite, et dont le seul défaut a été de se tenir trop dans l'ombre et de n'avoir jamais recherché, comme il les avait mérités, les suffrages du grand public. »

« Messieurs, ce juste hommage rendu au Président sortant, qui a dû lui aller au cœur, parce qu'il venait d'une bouche autorisée entre toutes, fut accueilli par les plus vifs applaudissements de l'assemblée. Nul ne pouvait se douter qu'un an après, presque jour pour jour, ces élogieuses paroles serviraient d'oraison funèbre et seraient dites devant son tombeau.

« Que la veuve de M. Cochut et sa famille reçoivent ici, comme un témoignage d'unanime sympathie, de la part des membres de la Société de statistique de Paris, l'expression de la douleur que nous cause la perte d'un collègue vénéré qui employa sa vie laborieuse à cultiver le bien et à chercher la vérité. » (*Vives marques d'adhésion.*)

A la suite de ce discours, M. le Président annonce le décès récent de notre collègue, M. Jacquème, inspecteur général des finances. M. Jacquème, habitant la province, n'assistait que rarement à nos séances, où son concours aurait été cependant si précieux. Chargé par le Gouvernement de nombreuses missions au Mexique, aux États-Unis, en Russie, en Allemagne, en Angleterre, cet honorable savant a rendu à l'État des services éminents. C'était un maître en ce qui concerne les questions d'impôt.

Le procès-verbal de la séance de janvier est adopté sans observations.

Il est procédé à l'élection de plusieurs membres nouveaux :

MM. LÉON DONNAT, conseiller municipal de Paris, dont la candidature est présentée par MM. de Foville et Turquan ;

Georges MARTIN, inspecteur des finances en disponibilité, présenté par MM. Yves Guyot, Levasseur et Turquan ;

A. PIGEONNEAU, professeur à la Sorbonne, présenté par MM. E. Levasseur, Cheysson et Loua ;

sont élus à l'unanimité, en qualité de *membres titulaires* de la Société de statistique de Paris.

Dans la correspondance figure une lettre adressée au Président par M. Georges Mayr, l'un des statisticiens les plus connus de l'Allemagne. M. Mayr approuve pleinement ce que M. Keller a dit, dans son discours d'inauguration, sur la statistique graphique, et il ne saurait mieux le remercier qu'en offrant à la Société un opuscule qu'il a fait paraître sur ce sujet, dès l'année 1874. Par la même occasion, M. Mayr annonce qu'il publiera, à partir de cette année, un nouveau Journal de statistique, ou plutôt une Revue qui, sous le titre d'« *Allgemeines statistisches*

Archiv », contribuera, il l'espère du moins, à l'amélioration et à la propagation de cette science.

M. le Secrétaire général fait une rapide analyse des ouvrages offerts à la Société, il cite notamment :

Pour la *France*, le dernier volume de la Statistique annuelle et l'album graphique de la Statistique générale, offerts par M. le Ministre du commerce ;

Pour l'*Italie*, le mouvement de l'état civil, pendant l'année 1887 ;

Pour la *Norvège*, divers fascicules comprenant les télégraphes, les caisses d'épargne, l'instruction publique, le commerce, la justice criminelle, l'état sanitaire et médical, documents qui se rapportent aux années 1886, 1887 et 1888 ;

Pour la *Russie*, les résultats de la récolte de 1889 ;

Pour l'*Autriche*, la statistique de la justice criminelle et de la justice civile en 1888 ;

Pour la *Prusse*, trois volumes de la statistique générale, relatifs aux accidents et aux suicides et au mouvement de la population ;

Pour la *Belgique*, l'Annuaire statistique de 1889.

Le tout, sans préjudice des revues, journaux, rapports, relevés trimestriels ou mensuels, qui font l'objet d'un envoi régulier.

L'ordre du jour appelle la communication de M. François Bernard, sur la *Statistique des syndicats agricoles*.

Avant de prendre la parole sur ce point, M. Bernard recommande, en quelques mots, la *Statistique agricole du département de l'Indre pendant une période d'un siècle*, par M. Henri Ratouis. Cet opuscule, fruit de longues et patientes recherches, offre une monographie complète de l'agriculture de ce département, à tous les points de vue auxquels l'agronome peut se placer. Il serait extrêmement désirable que des recherches semblables pussent être faites dans les diverses régions de notre territoire national.

M. François BERNARD donne alors lecture d'un travail étendu sur les syndicats agricoles, tels qu'ils fonctionnent d'après la loi de 1884. Dans ce travail qui ne résulte pas d'une enquête officielle, mais de recherches particulières qui lui ont permis de rassembler une quantité considérable de matériaux, M. Bernard étudie les syndicats agricoles dans leur nombre, dans celui de leurs membres et indique les services qu'ils sont appelés à rendre en ce qui concerne la suppression des intermédiaires dans l'achat des grains, des engrais et des machines agricoles et de l'appui qu'ils pourraient donner aux institutions de crédit agricole ou d'assurances en cas de grêle ou de pertes de bestiaux. M. Bernard fait remarquer en terminant que la prodigieuse extension des opérations des syndicats agricoles prend le caractère d'une véritable révolution économique, la plus profonde qui ait jamais été réalisée en agriculture. — Les chiffres fournis au cours de sa conférence le démontrent amplement.

Cette communication, que l'assemblée a accueilli avec la plus grande faveur, sera insérée *in extenso* dans l'un des plus prochains numéros de notre journal.

M. KERGALL remercie M. Bernard des détails intéressants qu'il a fournis sur l'organisation des syndicats agricoles et les divers buts que poursuivent ces institutions. Il les félicite tout d'abord d'être arrivés à supprimer les intermédiaires pour l'achat des denrées, mais il ajoute qu'il y a même beaucoup à faire pour arriver à obtenir la même suppression en ce qui concerne la vente. Bien que les syndicats ne soient

qu'à leur début, il lui semble qu'ils arriveront à ce résultat plus aisément que les sociétés coopératives, dont les efforts sont découragés par les résistances des marchands au détail et même des ménagères; les syndicats ont, en effet déjà leurs clients, tandis que les sociétés sont réduites à les chercher, c'est pour les syndicats une condition de réussite qui n'est pas à dédaigner. Quant au crédit agricole, il lui semble que les syndicats sont le mieux à même de le fournir; il suffit que la loi leur accorde la latitude nécessaire.

M. Georges MARTIN parle des syndicats d'irrigation que l'on trouve dans le département des Pyrénées-Orientales, où ils fonctionnent depuis un temps immémorial, mais il avoue qu'il ne s'agit pas ici des syndicats qu'a définis M. Bernard et qui ont un tout autre objet.

M. DE CRISENOY, rappelant ce qu'a dit M. Bernard du rôle que pourraient prendre les syndicats en cas d'assurances contre la grêle et les pertes de bestiaux, rappelle que certains conseils généraux, notamment dans le département de l'Aube, ont pris, sous leur patronage, des caisses de cette nature, lesquelles tendent à se propager.

M. DUHAMEL croit que des caisses de ce genre, dont l'action ne dépasse pas le département, n'ont pas de chances de durée, leur champ étant trop limité pour permettre d'asseoir des tarifs équitables.

M. ROBÛNS partage cette opinion et croit que, pour la grêle surtout, ce n'est pas trop du territoire entier du pays, pour compenser les risques qui frappent certaines parties du territoire.

M. KERGALL pense de son côté qu'il n'appartient pas au Gouvernement, ni même aux conseils généraux de prendre l'initiative à cet égard. Les institutions de ce genre ne peuvent être le fait que d'associations libres agissant en pleine liberté.

M. Eugène TISSERAND, directeur de l'agriculture, rappelant ce qui a été dit du rôle que pourraient remplir les syndicats en ce qui concerne le crédit agricole, annonce que le conseil supérieur de l'agriculture s'est occupé de cette question et qu'il sera apporté à la loi de 1884 des modifications qui permettront aux syndicats de faire le crédit agricole dans les campagnes. (*Applaudissements.*)

M. FONTAINE, qui obtient ensuite la parole, fait connaître en peu de mots les procédés dont il s'est servi pour dresser la table de mortalité et de la Caisse nationale des Retraites, mais l'heure avancée l'oblige à remettre la fin de sa lecture à la prochaine séance.

La séance est levée à onze heures.
